Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 074-247400690-20230330-D_2023_32-AR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

DECISION n° 2023-32

1.1 Marchés publics

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux humides dans le cadre du projet de Tram Genève – Saint-Julien / Lot 1A Réseau d'eaux usées et réseau d'eau potable (marché n°201921)

Approbation de l'avenant n°03

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-8 et 9,
Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant global de la consultation est < à 100 000 € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer,
Vu l'acte d'engagement, notifié le 8 octobre 2019, portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux humides dans le cadre du projet de Tram Genève – Saint-Julien / Lot 1A Réseau d'eaux usées et réseau d'eau potable (marché n°201921), à la société ARTELIA, pour un forfait provisoire de rémunération de 57 625,00 € HT,
Vu l'avenant n°01, notifié le 10 décembre 2020, d'un montant de 17 506,60 € HT, portant sur l'ajout de linéaires complémentaires contraints et liés techniquement au périmètre initial et la fixation du coût prévisionnel,
Vu l'avenant n°02, notifié le 10 décembre 2020, d'un montant de 22 424,00 € HT, ayant pour objet l'ajout de deux missions complémentaires liées à la coordination des projets de tous les concessionnaires membres du groupement de commandes travaux,

Considérant

- Que, dans le contrat initial, il était prévu de réaliser, de manière continue en termes de planning, les travaux de dévoiement des réseaux humides, préalables à la mise en œuvre des travaux d'infrastructures du tramway ;
- Que, toutefois, dans le cadre de l'opération d'aménagement portant sur le quartier de la gare, il a été confié à l'aménageur les travaux de dévoiement de l'avenue Louis Armand, travaux essentiels pour la construction du Pôle d'Echanges Multimodal ; que, dans le cadre de la réalisation du dévoiement de cette avenue, il a été nécessaire d'anticiper de pratiquement 1 an les travaux de dévoiement des réseaux humides du secteur 5 dit « Arande » et de les décaler ainsi du reste des travaux de dévoiement des réseaux humides inclus dans le présent marché ;
- Que, dans ce contexte, le maître d'œuvre a dû mobiliser ses équipes, sur le secteur 5 dit « Arande », par anticipation du planning prévisionnel établi pour la réalisation des missions d'exécution des travaux de dévoiement des réseaux ;
- Que les coûts supplémentaires engendrés à la maîtrise d'œuvre du fait de la demande de la Collectivité d'anticiper les travaux de dévoiement des réseaux humides du secteur 5 dit « Arande » s'élèvent à + 2 850,00 € HT, soit + 3 420,00 € TTC, soit une augmentation de 4,95 % par rapport au montant initial du marché ; que ces prestations complémentaires font l'objet de l'avenant n°03 ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 074-247400690-20230330-D_2023_32-AR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

DECIDE

Article 1 : **d'approuver** l'avenant n°03 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux humides dans le cadre du projet de Tram Genève – Saint-Julien / Lot 1A Réseau d'eaux usées et réseau d'eau potable, ayant pour objet les coûts supplémentaires liés à l'anticipation des travaux de dévoiement des réseaux humides du secteur 5 dit « Arande », pour un montant de + 2 850,00 € HT, soit + 3 420,00 € TTC.

Article 2 : **de rappeler** que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie assainissement et annexe Régie eau - exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours

Article 3 : **de signer** ledit avenant et toutes pièces annexes.

Archamps, le 30 mars 2023
Le Président, Pierre-Jean CRASTES

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision télétransmise en Préfecture le
et publiée électroniquement le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 3[1]

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna entrée 2
38 rue Georges des Mestral
74160 ARCHAMPS
Tel : 04 79 42 55 74 fax : 04 50 95 92 69

B - Identification du titulaire du marché

ARTELIA VILLE ET TRANSPORT
6 Rue de Lorraine
38130 ECHIROLLES
04 76 33 42 85
grenoble@arteliagroup.com

C - Objet du marché

Mission de maîtrise d'œuvre Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux humides dans le cadre du projet de Tram Genève – Saint Julien
Lot n°1A MOE Réseau d'eaux usées et réseau d'eau potable
Marché n° 201921

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 08/10/2019

Date de la décision/délibération d'attribution : délibération n° 20190916_b_eauasst58 en date du 16/09/2019

Maîtrise d'œuvre comprenant les missions : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR

Coût prévisionnel des travaux : 1 450 000 € HT dont :
Partie eaux usées : 500 000 € HT
Partie eau potable : 950 000 € HT

Rémunération :
- Forfait définitif pour l'AVP des réseaux :
  - Partie eaux usées : 5 500,00 € HT
  - Partie eau potable : 8 000,00 € HT
- Forfait provisoire pour PRO, ACT, VISA, DET, AOR :
  - Partie eaux usées :
    - Taux de rémunération : 3.25 %
    - Forfait provisoire de rémunération : 16 250,00 € HT
  - Partie eau potable :
    - Taux de rémunération : 2.93 %
    - Forfait provisoire de rémunération : 27 875,00 € HT

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

☐ Avenants antérieurs :

- Avenant n°01 notifié le 10 décembre 2020, d'un montant de 17 506,60 € HT (21 007,92 € TTC), aboutissant à une augmentation de 30,38 % du montant initial du marché. Cet avenant a été pris sur le fondement de l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique. Il avait pour objet l'ajout de linéaires complémentaires contraints et liés techniquement au périmètre initial et la fixation du coût prévisionnel.

- Avenant n°02 notifié le 10 décembre 2020 d'un montant de 22 424,00 € HT (26 908,80 € TTC), aboutissant à une augmentation de 38,91 % du montant initial du marché. Cet avenant a été pris sur le fondement de l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique. Il avait pour objet l'ajout de deux missions complémentaires liées à la coordination des projets de tous les concessionnaires membres du groupement de commandes travaux.

Aussi, en application de l'article R. 2194-3 du Code de la Commande Publique, lorsque plusieurs modifications successives fondées sur l'article R. 2194-2 du Code précité sont effectuées, la limite des 50% du montant du marché initial s'applique au montant de chaque modification.

D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le contrat initial, il était prévu de réaliser, de manière continue en termes de planning, les travaux de dévoiement des réseaux humides, préalables à la mise en œuvre des travaux d'infrastructures du tramway.
Toutefois, dans le cadre de l'opération d'aménagement portant sur le quartier de la gare, il a été confié à l'aménageur les travaux de dévoiement de l'avenue Louis Armand, travaux essentiels pour la construction du Pôle d'Echanges Multimodal. Dans le cadre de la réalisation du dévoiement de cette avenue, il a été nécessaire d'anticiper de pratiquement 1 an les travaux de dévoiement des réseaux humides du secteur 5 dit « Arande » et de les décaler ainsi du reste des travaux de dévoiement des réseaux humides inclus dans le présent marché.

Dans ce contexte, le maître d'œuvre a dû mobiliser ces équipes, sur le secteur 5 dit « Arande », par anticipation du planning prévisionnel établi pour la réalisation des missions d'exécution des travaux (VISA, DET et AOR) de dévoiement des réseaux. Cette mobilisation par anticipation a impacté l'optimisation des moyens telle que prévue initialement par le maître d'œuvre.

Aussi, conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, il apparaît justifié de prendre en charge les coûts supplémentaires engendrés à la maîtrise d'œuvre du fait de la demande de la Collectivité d'anticiper de plus d'un an les travaux de dévoiement des réseaux humides du secteur 5 dit « Arande » pour qu'ils soient réalisés concomitamment à une autre opération nécessaire à la Collectivité.

Ces coûts supplémentaires s'élèvent à + **2 850,00 € HT, soit + 3 420,00 € TTC** (CF détails des temps passés en pièce jointe).

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant n°03 :

- **Montant HT de l'avenant : 2 850,00 €**
- **Taux de TVA : 20%**
- **Montant TTC de l'avenant : 3 420,00 €**
- **% d'écart introduit par l'avenant : + 4.95%** (ce pourcentage est calculé sans prendre en considération les avenants n°1 et 2 lesquels ont été pris sur le fondement de l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, conformément à l'article R. 2194-9 du Code de la Commande Publique).

☒ Plus-value

☐ Moins-value

☐ Incidence délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

☐ Nouveau montant du marché public:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 100 405,60 €
- Montant TTC : 120 486,72 €

E - Signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le ……

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

Autorisé par

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Qualification										
		Directrice de Projet	*Chef de Projet - suppléant*	*Ingénieur conception - Surveillant de travaux*	*Experts*	*Projeteurs*	*Nombre total de jours par élément de mission*	Frais divers (véhicules, restauration,...)	Total € HT par élément de mission	Commentaire
Nom et prénom		C. MABBOUX remplacé par Laetitita Simonot	T.CHOPARD-LALLIER, E. REYNARD remplacé par Alain PETIT	B. WOTIN	C. DEFER, Y. CHICOUX, R. RUSSO	V. MAS, F. DARNOUX				
Prix de journée € HT/jour		600,00 €	600,00 €	500,00 €	600,00 €	450,00 €				
Décalage des travaux du secteur 5 dit « travaux Arande »	**1A-1B**		1	4,5			5,5		2 850,00 €	Chef de projet : préparation du chantier 0.5 jour suivi et assistance aux opérations de réception 0.5 jour Surveillant de travaux : Prépararation du chantier (1 jour coordination, VISA,...) suivi de chantier 3 jours (1jour par semaine) assistance à la réception partielle (0.5 jour)
		total	1	4,5			5,5	**total ensemble**	2 850,00 €	